



Services Techniques
N° Tél : 01.69.49.77.05
N/Réf : NDA/DM/CB

DECISION N° 97 - 141

OBJET : Marché négocié suite à appel d'offres infructueux - Travaux de restauration de l'Orangerie de la Propriété Caillebotte.

Le Député Maire de la Commune de YERRES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2 122 - 22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune de YERRES en date du 29/06/1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122 - 20 du Code des Communes,

VU le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 298 bis à 300 bis,

VU la délibération du Conseil Municipal du 28 Novembre 1996 autorisant le lancement d'une procédure d'appel d'offres restreint,

VU l'avis d'appel public à concurrence envoyé au B.O.A.M.P. le 1er février 1997 et publié le 19 Février 1997,

CONSIDERANT la date limite de réception des candidatures fixée le 3 Mars 1997 à 17 heures,

CONSIDERANT la réunion de la commission d'appel d'offres le 7 Mars 1997 à 16 heures,

CONSIDERANT que 48 entreprises ont été admises à présenter une offre,

CONSIDERANT la réunion de la commission d'appel d'offres en date du 23 Avril 1997 afin de procéder à l'examen des offres,

CONSIDERANT que pour les lots Charpente bois et revêtements scellés, une seule offre a été remise,

CONSIDERANT que pour le lot menuiserie les offres étaient supérieures à l'estimation,

CONSIDERANT que la commission d'appel d'offres a décidé de déclarer ces lots infructueux,

VU le code des Marchés Publics et notamment ses articles 300 bis et 104 I al. 2,



VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé au B.O.A.M.P. le 9 Juillet 1997 et publié le 18 Juillet 1997,

VU les offres de prix déposées par les entreprises,

- DECIDE -

Article 1er : Monsieur le Maire de la Commune d'YERRES accepte de signer les marchés négociés relatifs aux lots suivants avec les entreprises suivantes :

- | | |
|--|---|
| - Lot 1 - Charpente bois : | Société A. BRETIN
15, rue de l'Eglise
78720 CERNAY LA VILLE |
| - Lot 2 - Menuiserie - bois - vitrerie : | Société R. MANSUTTI
39, rue Pasteur
91330 YERRES. |
| - Lot 3 - Revêtements scellés : | Société FRANCE SOLS
88, rue Jean Jaurès
94203 IVRY SUR SEINE. |

Article 2 : Les montants pour chacun des lots s'élevant à :

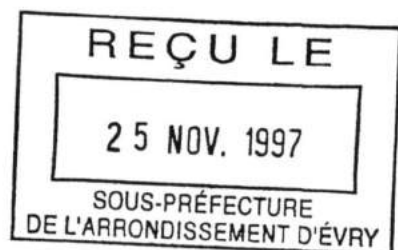
- Lot 1 : 43 635,00 Frs H.T. soit 52 623,81 Frs T.T.C. (cinquante deux mille six cent vingt trois francs et quatre vingt un centimes).

- Lot 2 : 84 889,00 Frs H.T. soit 102 376,13 Frs T.T.C. (cent deux mille trois cent soixante seize francs et treize centimes).

- Lot 3 : 61 770,00 Frs H.T. soit 74 494,62 Frs T.T.C. (soixante quatorze mille quatre cent quatre vingt quatorze francs et soixante deux centimes).

Article 3 : Dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif de la Commune, exercice 1997, fonction 2, sous fonction 235, article 231 317,

Article 4 : La présente décision ainsi que le marché négocié seront inscrits au registre des actes de la Mairie et transmis à Madame le Sous-Préfet de l'Arrondissement d'ÉVRY et à Madame le receveur Municipal.



Fait à YERRES, le 24 Octobre 1997



Le Député Maire,

Nicolas DUPONT - AIGNAN